

VILLE DE CONFLANS SAINTE HONORINE

Sélection d'un opérateur d'hébergement touristique flottant pour occupation du domaine public fluvial

Article L 2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques

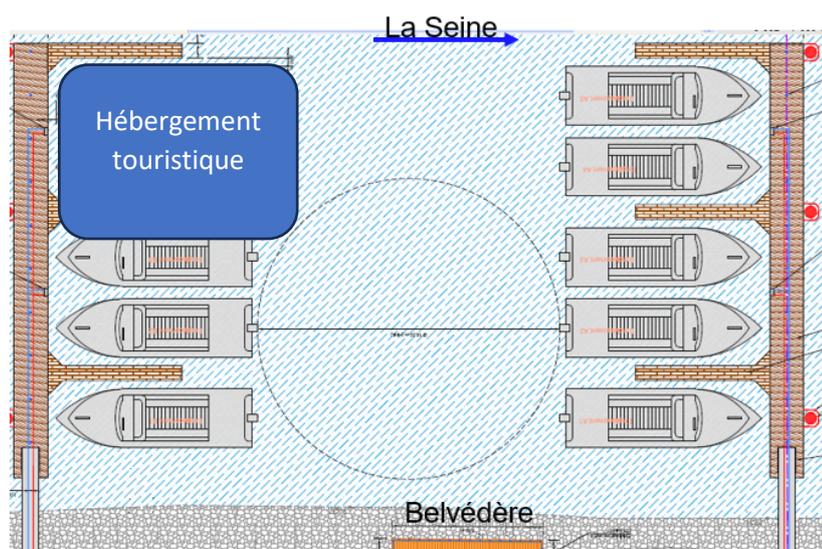
Objet : La commune de CONFLANS-SAINTE-HONORINE souhaite mettre à disposition de façon temporaire, précaire et révocable, le domaine public fluvial au sein de la halte fluviale de plaisance, au profit d'un opérateur économique proposant un hébergement touristique. L'offre doit concourir au besoin en hébergement de courte durée à vocation touristique ou d'affaires.

Le présent avis vise à informer les candidats potentiels de l'organisation d'une procédure de sélection préalable pour l'attribution d'une autorisation d'occupation temporaire destinée à une activité d'hébergement touristique flottant.

Description de l'emplacement :

- Halte fluviale de plaisance située en cœur de ville à proximité de la place Fouillère et des commerces (face au 37 rue René Albert) : appontement amont ;
- Surface : les dimensions maximales autorisées de l'hébergement sont 12m de longueur et 11 mètres de largeur.

Plan de la halte de plaisance de Conflans-Sainte-Honorine



Conditions de l'occupation :

- L'autorisation d'occupation est consentie pour une activité d'hébergement touristique flottant. A titre prévisionnel, elle est susceptible de démarrer à compter d'avril ou mai 2024 ; elle donne lieu au paiement d'une redevance d'occupation du domaine public.
- La convention d'occupation temporaire sera conclue pour une durée d'un an renouvelable tacitement 4 fois, soit un maximum de 5 ans,
- Cette occupation devra respecter toutes les réglementations en vigueur et notamment le respect de la tranquillité du voisinage ;
- L'hébergement devra respecter toutes les normes en vigueur et sera équipé afin d'éviter tout rejet en Seine ;
- Obligation de déclaration préalable d'activité d'hébergement meublé de tourisme sur la plateforme www.declaloc.fr ;

Procédure de sélection :

- Critères de sélection
 - Qualité de la gestion de l'hébergement (entretien plan d'eau, gestion des ordures ménagères) ;
 - Qualité architecturale de l'unité (insertion dans l'environnement)
 - Contribution à l'animation du site (notamment diversité de la clientèle : professionnels, particuliers) ;
 - Adéquation de l'offre avec le public ciblé
- Contenu et modalités de remises des offres

Les candidats devront fournir :

- Une présentation de leur offre répondant aux critères de sélection et comprenant à minima :
 - La description du projet d'activité d'hébergement proposé comprenant un business plan ;
- Attestation d'assurance, extrait Kbis de moins de 3 mois
- Certificat d'établissement flottant à jour ;

La présentation du dossier est laissée à la libre appréciation du candidat.

Toutes les candidatures, elles doivent être adressées impérativement par courriel à conflansseine@mairie-conflans.fr

Pour toutes questions, vous pourrez écrire à cette même adresse courriel.

A défaut, une version papier peut être transmise par courrier ou déposée en mairie à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de Conflans-Sainte-Honorine
Service Fluvial et Habitat
63 rue Maurice Berteaux
78700 Conflans-Sainte-Honorine

Date limite de réception des candidatures : jeudi 4 avril 2024